

M. JONES: Nous vous les fournirons à la prochaine réunion du Comité.

M. MARTEL: Je ne vous ai peut-être pas bien compris quand vous avez parlé de l'enseignement technique. La Direction des affaires indiennes a-t-elle quelque programme en vue de diriger les élèves indiens vers les écoles techniques, au sortir des écoles ordinaires? Avez-vous élaboré des plans qui vous permettent de déterminer, par exemple, quels sont les élèves les mieux doués ou les mieux préparés?

M. DAVEY: Oui. Nous avons commencé l'application d'un plan de cette nature en Colombie-Britannique. Nous avons réussi à obtenir les services d'un homme compétent dans le secteur de l'orientation et qui a acquis son expérience dans le système scolaire de l'une des grandes provinces. Il fait maintenant partie de notre personnel et est chargé de ce programme en particulier. Nous avons aussi prévu un poste semblable pour la province de l'Alberta et un concours de sélection des candidats a lieu dans le moment.

M. MARTEL: Songez-vous à instituer ce système dans chacune des provinces?

M. DAVEY: Nous n'aurons peut-être pas un directeur de ce programme dans chacune des provinces Maritimes, où la population indienne n'est pas considérable, mais nous en nommerons sûrement un pour la région.

M. MARTEL: Les élèves indiens doivent-ils avoir fait leur 10^e année pour être admis aux écoles professionnelles? Je songe à Amos, où l'on a inauguré une nouvelle école il y a trois ou quatre ans. Quel est le programme de cette école? Les élèves qui en sortent peuvent-ils entrer à l'école technique et doivent-ils avoir terminé la 10^e année, ou sont-ils admis plus tôt? Nous avons à Amos une école provinciale des arts et métiers. Je pense que quelques élèves indiens pourraient en profiter.

M. DAVEY: Les conditions d'admission ne sont pas aussi sévères dans la province de Québec. Je pense qu'il suffit d'y avoir terminé la 7^e année, ce qui donne droit à l'admission à cette école. Je puis faire erreur, mais c'est mon impression. Je suis certainement au fait de l'existence de l'école d'Amos et nous ne l'oublions pas.

M. MARTEL: Avez-vous établi des plans en vue d'y envoyer des élèves?

M. DAVEY: Pour ceux qui finissent leurs études à cette école...

M. MARTEL: Ceci s'applique également aux écoles semblables dans tout le pays. D'après votre réponse, certaines provinces exigent les études de 10^e année pour l'admission aux écoles d'arts et métiers?

M. DAVEY: Pas pour toutes les matières au programme.

M. MARTEL: Je pense que dans Québec, les conditions d'admission diffèrent selon le sujet dans lequel on veut se spécialier. Merci.

M. MCQUILLAN: Dans le cas des enfants indiens qui fréquentent des écoles non indiennes, que fait-on pour qu'ils conservent une partie de la culture et des arts indiens? Je pose cette question parce que dans ma région, les Indiens ont fait de grands progrès depuis vingt ans. Ils jouissent aujourd'hui de l'estime générale. Il y a une semaine, j'ai eu le privilège d'assister à une fête indienne à laquelle on a évoqué les coutumes du passé. Les Indiens ont donné un spectacle de danses et de jeux qui a été excellent.

L'une des raisons pour lesquelles les Indiens et les blancs s'entendent si bien, c'est que les Indiens ont apporté leur contribution à la vie commune. N'y a-t-il pas un danger que ces traditions soient perdues à la suite de l'intégration?

M. DAVEY: Nous n'avons pas de programme spécial en vue de la conservation de la culture indienne. Nous sommes d'avis qu'il appartient aux Indiens eux-mêmes de faire le choix de ce qu'ils désirent conserver ou abandonner.